

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
TRANSPORTS, MER ET PÊCHE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des services de transport

**Arrêté du 13 mai 2013 portant agrément de médecins et psychologues
au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains**

NOR : TRAT1311534A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, en date du 13 mai 2013, le médecin désigné ci-après est agréé pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains.

Médecin

Mme Anne de PARSEVAL.